



## **APPEL À CANDIDATURE 2024**

Candidatures à déposer en ligne sur [candidatures.adagp.fr](https://candidatures.adagp.fr)

**Jusqu'au 31 juillet 2024 à 14h**

# Bourse Atomes crochus

L'ADAGP lance la première édition de la bourse de recherche et de production Atomes crochus pour inciter les acteurs des arts visuels et des sciences à collaborer autour de projets liés à l'écologie.

Au cœur des grandes questions de société, cette bourse accompagne un artiste, ou un collectif d'artistes, et un scientifique, ou une structure scientifique, dans la réalisation d'un projet commun lié aux enjeux écologiques. Cette bourse a pour objectif de mettre en avant les notions fondamentales de partage, de transversalité et de résonance. Elle souhaite favoriser le dialogue entre les artistes et les scientifiques face à l'urgence écologique.

## Quel est le montant de la bourse ?

L'artiste, ou le collectif d'artistes, du duo lauréat recevra 16 500 €.

## Qui peut déposer une demande ?

Cette bourse s'adresse à un duo composé d'un artiste, ou un collectif d'artistes, de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger) et d'un scientifique, ou d'une structure scientifique (association, laboratoire, centre de recherche, etc.). Elle concerne tous les domaines des sciences : sciences de la nature (physique, chimie, biologie), sciences formelles (mathématiques, logique, informatique), sciences humaines et sociales (histoire, psychologie, anthropologie, sociologie, économie, linguistique) ainsi que tous les domaines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, design, bande dessinée, etc. faisant partie du [répertoire de l'ADAGP](#).

## Pour quel type de projet ?

Cette bourse a pour objectif de soutenir un projet artistique et collaboratif impliquant un domaine de recherche. Le projet doit porter sur des enjeux liés à l'urgence écologique (climatique, migratoire, sociétale, disparition des espèces, décarbonation, etc.). Le duo artiste et scientifique doit proposer une candidature commune et le projet de recherche peut avoir commencé lors du dépôt de la candidature. Une restitution publique du projet sous une forme souhaitée par le duo est attendue (exposition, publication, colloque, etc.).

## Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque duo doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#) accessible sur le site de l'ADAGP.

## **Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :**

- **Une note d'intention** – signée par le duo – précisant la genèse de la rencontre, ce qui a motivé leur collaboration, la présentation du projet et la problématique soulevée (5 pages maximum) ;
- **Un dossier artistique** avec une sélection de visuels d'œuvres, produites et légendées, comprenant un CV et de l'artiste ou du collectif d'artistes (10 pages maximum) ;
- **Un CV du scientifique ou une présentation de la structure scientifique**, le cas échéant (2 pages maximum) ;
- **Une attestation du scientifique**, ou du représentant de la structure scientifique, s'engageant à collaborer avec l'artiste, ou le collectif d'artistes (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;
- **Une attestation de l'artiste** ou du collectif d'artistes de la scène française (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

## **Quelles sont les étapes de la sélection ?**

### **Étape 1 : Présélection de 3 duos parmi les dossiers déposés**

### **Étape 2 : Envoi d'éléments complémentaires par les 3 duos présélectionnés**

Cet envoi comprend les éléments suivants :

- **Un descriptif du projet** détaillant le projet et ses enjeux, le rôle de chacun, les techniques et savoir-faire, comment le projet artistique entend traiter de la problématique, l'état actuel du projet, les objectifs et les résultats attendus (5 pages maximum) ;
- **Le format de restitution envisagé** (1 page maximum) ;
- **Des visuels représentatifs du projet** sous forme d'image, de maquette, croquis, vidéo ou photo (5 pages maximum) ;
- **Un calendrier** de réalisation précisant les étapes du projet ;
- **Un budget prévisionnel** détaillé et équilibré de la réalisation du projet.

Chacun des artistes, ou collectifs d'artistes, des trois duos présélectionnés sera défrayé à hauteur de 500 € pour la réalisation du dossier complémentaire.

### **Étape 3 : Désignation du duo lauréat**

## Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 2 mai 2024
- Date limite de réception des dossiers : 31 juillet 2024 à 14h
- Annonce des 3 duos présélectionnés : début septembre 2024
- Remise des éléments complémentaires : 16 octobre 2024 à 14h
- Réunion du jury et désignation du duo lauréat : courant novembre 2024

### **Candidatures à déposer en ligne :**

[https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com\\_emundus&view=programme&cid=75&Itemid=1531](https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=75&Itemid=1531)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : [atomescrochus@adagp.fr](mailto:atomescrochus@adagp.fr)